

## **Conseil Municipal du 13 mars 2017**

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, ROUSSEAU François, BAUDARD Didier, LABOUROT Céline, LAPLACE Jean-Louis, HUMBLLOT Yves, BUCHAILLOT Thierry, VIELLARD Benoit, GAUTHIER Audrey, PESENTI Bruno

### **ECLAIRAGE PUBLIC : Renouvellement matériel vétuste 4<sup>ème</sup> tranche :**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le programme d'éclairage public présenté par le SIDEC, d'un montant de 14 183.86 € TTC, pour la 4<sup>ème</sup> tranche des travaux de remplacement du matériel vétuste
- Sollicite l'obtention d'une participation du SIDEC de 50 % du montant total, soit 7 091.93 €
- Autorise M. le Mair à signer tout document relatif à ce projet

### **PERSONNEL COMMUNAL : Mise en place de l'entretien professionnel**

Considérant que l'entretien professionnel prévu par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 doit être mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Considérant que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation des fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel,

Considérant qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ✓ Valide la mise en place des entretiens individuels annuels à compter de 2017,
- ✓ Acte que les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n° 2014-1526, porteront sur les critères validés par le Comité Technique du Centre de gestion du jura.
- ✓ Décide la création d'une commission chargée de l'élaboration et du suivi des fiches de poste.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- ✓ Les membres du Conseil Municipal ont assisté, avant la séance, à une démonstration de système de sécurisation par générateur à brouillard effectuée par Franche Comté Protection. Considérant la mise en place de l'agence postale communale dans les locaux de la mairie, le Conseil Municipal valide le principe d'installation de ce système pour un coût de 2 982.79 euros HT
- ✓ Le Conseil municipal, considérant l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus au 01/01/2017, décide de fixer les indemnités du Maire et des Adjoints en référence à l'incise brut terminal de la fonction publique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- ✓ Monsieur le Maire explique que le projet de modification des modalités de demandes et retraits des Cartes Nationales d'Identités exclut de la procédure la plupart des mairies des communes de résidence. Cette modification entraînerait, en ce qui nous concerne, l'obligation pour les habitants de se rendre dans une commune disposant de l'appareillage nécessaire pour enregistrer la demande et délivrer la carte, donc aller en Mairie de DOLE, à compter du 22 mars 2017. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
  - DECIDE de dénoncer cette régression du service public et cette perte de proximité,
  - DEMANDE aux pouvoirs publics l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux,
  - DEMANDE à l'Etat de prendre en compte la spécificité des territoires ruraux et les efforts fait par ceux-ci pour compenser la disparition de nombreux services publics, et la complication supplémentaire imposée aux habitants ruraux,
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à transmettre cette requête aux Députés, Sénateurs ou toutes organisations refusant cette instruction
  
- ✓ L'équipe d'intervention du busage effectuera une visite sur place le lundi 27 mars à 18 h 00.
  
- ✓ M. Thierry BUCHAILLOT donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat des eaux de la région de Dole.
  
- ✓ M. Didier BAUDARD donne le compte rendu de la dernière réunion de la commission économique du Grand Dole.

Séance levée à 22 H 30.

LE MAIRE  
Jean-Pierre FAIVRE